Informations de base

2005/2545(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les droits de l'homme au Bangladesh **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Bangladesh	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/04/2005	Décision du Parlement	T6-0136/2005	Résumé
14/04/2005	Résultat du vote au parlement		
14/04/2005	Débat en plénière		
14/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		
24/04/2007	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2545(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0252/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0256/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0265/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0266/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0268/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0270/2005	12/04/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0136/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0501-0594 E	14/04/2005	Résumé

Résolution sur les droits de l'homme au Bangladesh

2005/2545(RSP) - 14/04/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 93 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, une résolution sur les droits de l'homme au Bangladesh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne les multiples attentats à la bombe dans ce pays et engage le gouvernement bangladais à s'assurer que les enquêteurs internationaux assistant les services de renseignements bangladais auront un plein accès à tous les éléments de preuve relatifs aux attentats. Il engage également le gouvernement bangladais à :

- ne pas détenir abusivement des militants de l'opposition,
- ne pas réprimer les opposants politiques pacifiques en recourant à la torture et à la détention,
- mettre un terme aux opérations de lutte contre la criminalité menées par les forces paramilitaires du "Bataillon d'action rapide",
- autoriser la participation de la population à des manifestations culturelles traditionnelles et prévoir des mesures de sécurité afin que ces événements se déroulent en toute sécurité;
- prendre des mesures préventives à l'égard des groupes paramilitaires musulmans qui ont semé la violence et créé un climat d'intimidation dans les régions rurales du pays.

Le Parlement demande également que les personnes qui ont notoirement participé au massacre de citoyens bangladais et à d'autres crimes de guerre pendant la guerre de libération du Bangladesh de 1971 soient traduites en justice.

Par ailleurs, le Parlement estime que, dans la perspective des élections législatives prévue pour fin 2006/début 2007, des réformes générales sont nécessaires afin de rétablir le calme et permette à ces élections de se dérouler dans de bonnes conditions.

Le Parlement soutient également les initiatives prises par l'UE pour soutenir les minorités religieuses au Bangladesh et appui pleinement les mesures encore trop timides prises par le gouvernement bangladais pour améliorer la situation politique dans le pays.

Enfin, le Parlement appelle le Conseil à réexaminer l'application de la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie figurant dans l'accord de coopération entre la CE et le Bangladesh afin de s'assurer que le gouvernement bangladais consent des efforts suffisants pour améliorer la situation des droits de l'homme.